



Nouveaux rendez-vous	Nouveaux communiqués	RDV du jour	RDV des 7 jours à venir	10 jours de communiqués	Toute La Veille
----------------------	----------------------	-------------	-------------------------	-------------------------	-----------------



DATE	EMETTEUR	THÈME
21/09/2017	DREES	Les dépenses de santé s'élèvent à 198,5 milliards d'euros en 2016 (Communiqué)

Les dépenses de santé s'élèvent à 198,5 milliards d'euros en 2016 (Communiqué)

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie « Les dépenses de santé en 2016 – Résultats des comptes de la santé ». Ce panorama fournit une estimation et des analyses détaillées de la consommation finale de soins de santé en France et des financements correspondants, qu'ils relèvent de l'assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou directement des ménages. Il en replace les principaux éléments dans une perspective internationale.

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) progresse en valeur de 2,3 % en 2016, contre 1,5 % un an plus tôt, pour atteindre 198,5 milliards d'euros. Cela représente plus de 2 970 euros par habitant (8,9 % du PIB). Après un léger ralentissement en 2015, la CSBM croît à nouveau à un rythme proche de celui des années précédentes. Cette croissance est principalement portée par les soins hospitaliers, par les soins de ville – notamment ceux des auxiliaires médicaux et des médecins – et par les autres biens médicaux.

Pour la cinquième année consécutive, le reste à charge des ménages en santé diminue. Il atteint 8,3 % de la CSBM en 2016, contre 9,2 % en 2011. Au sein de l'Union européenne des Quinze, la France est le pays où le reste à charge des ménages est le plus limité. Il est deux fois plus faible en moyenne que dans l'UE-15.

La Sécurité sociale finance 77,0 % de la CSBM, soit 152,8 milliards d'euros. Dans un contexte de vieillissement de la population et de progrès technologique toujours accrus, cette part a progressé de 1,1 point entre 2011 et 2016 et de 0,1 point au cours de la dernière année. Cette évolution est à rapprocher principalement de la progression du nombre d'assurés exonérés du ticket modérateur. Parallèlement, la part des organismes complémentaires dans la CSBM diminue de nouveau en 2016, sous l'effet de la réforme des « contrats responsables ».

Pour lire l'ouvrage, cliquer [ici](#).

Contact Presse

Souphaphone Douangdara, responsable de la communication

drees-infos@sante.gouv.fr – 01 40 56 81 97

...